

A propos des Brandons !...

Autor(en): **Borruat, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **94 (1966)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-234477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos des Brandons !...

par Henri Borruat

Les « Brandons », fête populaire, se perd de plus en plus. Et pourtant, cette année, elle a pris plus de place dans nos régions.

Malgré une bise glaciale, le grand feu (lai tchavouènne) a été allumé en maints endroits et les « fèyes », plus nombreuses, ont tourné autour. C'est dire que les traditions et les coutumes ancestrales ne veulent pas mourir.

On croit généralement que la fête des « Brandons » remonte aux cérémonies que les Celtes célébraient en allumant de grands feux, vers l'équinoxe du printemps, en l'honneur du soleil renaissant. Nous lisons dans les Actes de la Société jurassienne d'émulation, 1856 :

Les Celtes, après les prières accoutumées, allumaient un grand feu dans lequel le druide suprême jetait les victimes au milieu des cris de joie et des danses des fidèles... Autrefois, la plupart des curés du pays faisaient acte de présence pour sanctifier en quelque sorte ce reste de cérémonie celtique. Comme le druide, le curé attendait que le peuple fût réuni et alors seulement il mettait le feu au bûcher, dont la flamme vive et éclatante éclairait la jeunesse tournant les « fèyes ».

* * *

Avec le temps, ces coutumes se sont perdues. Mais le feu des « Brandons » a subsisté pour la joie des enfants et des adolescents surtout. Vers le début de ce siècle, un vœu de l'autorité religieuse d'avancer la fête des « Brandons » au dimanche précédant le Carême, ne fut

suivi qu'en partie. Cette intention pie, louable sans doute, qui visait uniquement à respecter le saint temps du Carême dès son début, suscita d'abondantes discussions, parfois violentes, où la politique joua son rôle. Il en résulta que certaines paroisses acceptèrent le changement, tandis que d'autres s'en tinrent à la tradition. On vit aussi dans la même paroisse, deux dimanches consacrés au feu des Brandons. Ces différentes conceptions, perturbant la coutume ancestrale, ont eu pour conséquence de l'amoindrir, en brisant l'enthousiasme des fervents de la tradition. Mais pas au point de l'étouffer à tout jamais :

A Delémont, la Bourgeoisie a allumé le feu en Chavelier, où une grande foule s'était rassemblée pour voir tourner les « fèyes ». La Fanfare municipale était présente. Dès que le prince Carnaval eut rendu le dernier soupir dans le vaste brasier, elle entraîna l'assistance vers la ville dans la joie générale.

A Porrentruy, la Perche fut illuminée par « lai Tchavouènne ». Une grande foule a répondu à l'invitation du Groupe des Vieilles Chansons, qui a voulu perpé-

tuer la tradition en organisant lui-même la fête. On a vendu des « fèves » par dizaines. On distribua des beignets savoureux et du vin chaud. Les Bruntrutains sont unanimes à louer l'initiative des « Vieilles Chansons » et souhaitent qu'il en soit ainsi l'an prochain.

A Chevenez, trois grands feux ont illuminé les hauteurs des environs du village. Nombreuses « fèves » et joie complète.

Ran n'é tchaindgie dâs l'temps que nôs étîns des p'téts bouébats et que nôs allîns raiméssaie di bôs pou lai tchavouènne en lai Côte Rigolas, bîn lontemps devaint les Fèves. Nôs ains t'aïvu s'vent froid és pies et és doigts. Le grant djoé v'ni, nôs allîns tieudre les féchîns poi les mâjons. Nôs les entéchîns chu les tchies étchelès que les boïnnes dgements trînnînt enson l'Tchaimpas. Ç'ât li que nôs virîns nos fèves c'ment des diâïles. Et taint pé se nôs s'frelîns l'poi ou se nôs beuçhîns nôs haïyons !

Une exposition du peintre Ernest Becker

Portant allégrement ses 84 ans, Ernest Becker, cet ami du *Conteur*, ouvrira son exposition annuelle Salle Jean-Muret, rue Chaucrau, à Lausanne, du 1^{er} avril — jour du vernissage — au 16 avril 1967.

Il y accrochera aux cimaises, 80 toiles environ, dont une série sur des paysages grisons. On y retrouvera ses visions picturales si personnelles et si attachantes de notre Broye, du Jura, de la vallée du Rhône et des Alpes.

Il y aura aussi des fleurs, beaucoup de fleurs, des roses singulièrement, de ces roses qui inspirèrent au grand poète Rilke cette admirable et subtile épitaphe que l'on peut lire à Rarogne, sur sa tombe :

Rose, O ! pure contradiction, volupté de n'être le sommeil de personne sous tant de paupières !

SI VOUS ALLEZ...

... à La Chaux, près de Cossonay, vous saurez que les deux cloches de l'église de ce village, l'une, datée de 1784, provient de la Collégiale de Saulieu (Côte-d'Or), magnifique monument roman, et l'autre, remontant à 1627, se trouvait dans l'église paroissiale de Vic-sous-Thil. Elles furent réquisitionnées par la Convention nationale en 1793, et vinrent échouer à Genève, chez le fondeur Dreffet. Au lieu d'être transformées en canons ou en monnaie, elles furent achetées par la paroisse de La Chaux, en 1797, puis expédiées à Morges, par le lac, et ne tardèrent pas à trouver leur place définitive. Elles sont classées comme monuments historiques. Il serait intéressant de se pencher sur l'histoire de certaines de nos cloches, quand on sait que celle du village voisin de Mauraz porte une inscription révélant qu'elle fut donnée à une paroisse d'outre-Jura par une dame d'honneur de la reine de France, en 1584, avant de venir, au début du siècle dernier, à Mauraz, commune toute nouvelle et qui avait besoin d'une cloche, comme toute commune qui se respecte.

Ad. Decollogny.